

il fut condamné à mort et exécuté le 5 avril suivant, avec Dauton, Camille Desmoulins, Hérault Séchelles, etc.

**DELACROIX (NICOLAS)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1830 à 1843, né à Montblainville (Meuse), le 11 décembre 1785, mort à Valence (Drôme), le 7 juillet 1843, entra, en 1802, dans les bureaux de la sous-préfecture de Nyons (Drôme), d'où il passa, en qualité de chef de division (1810), dans ceux de la préfecture de la Drôme. Pendant les Cent-Jours, le 15 mai 1815, les électeurs de l'arrondissement de Nyons lui confièrent, par 29 voix sur 45 votants, contre 16 à M. Brès, le mandat de membre de la Chambre des représentants. Il y fit partie, comme secrétaire d'âge, du bureau provisoire à l'ouverture de la session, et prit quelquefois la parole, notamment sur la déclaration des droits, pour faire décréter que la loi ne reconnaissait ni vœux perpétuels, ni ordres monastiques, et sur le projet de constitution, pour opiner en faveur de la liberté des cultes. Delacroix fut un des signataires de la protestation du 8 juillet 1815. Rentré dans la vie privée sous la Restauration, il publia (1817) un remarquable *Essai sur la statistique, les antiquités et l'histoire du département de la Drôme*. Quoique faisant partie de l'opposition constitutionnelle dans les collèges électoraux, il fut nommé, en 1821, membre du conseil municipal de Valence. Partisan de la révolution de Juillet et du gouvernement nouveau, il fut investi par Louis-Philippe des fonctions de maire de Valence et de membre du conseil général de la Drôme, et reçut la décoration de la Légion d'honneur. Le 21 décembre 1839, la promotion de M. Bérenger à la pairie ayant déterminé une vacance dans le 1<sup>er</sup> collège du département de la Drôme, M. Delacroix brigua sa succession à la Chambre, et l'obtint. Il fit partie, le plus souvent, de la majorité gouvernementale, fut réélu le 9 juillet 1842, par 325 voix (533 votants, 609 inscrits), et mourut pendant la nouvelle législature. Il fut remplacé comme député de Valence par M. Plan de Sieyès.

**DELACROIX (JACQUES-JULES)**, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1885, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 5 novembre 1807, mort à Chartres le 15 décembre 1888, pharmacien dans cette ville depuis 1833, devint adjoint en 1848, et maire après le 4 septembre 1870. Il fit preuve d'énergie pendant l'occupation prussienne et s'employa à alléger les charges imposées à la population. Le 8 février 1871, il fut élu, le 1<sup>er</sup> sur 6, représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale, par 46,362 voix (54,301 votants, 85,164 inscrits). D'opinions républicaines, il prit place à gauche, et fut élu la même année (8 octobre) conseiller général d'Eure-et-Loir pour le canton de Chartres-Nord. Il vota dans l'Assemblée pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la dissolution, contre la démission de Thiers, contre le gouvernement du 24 mai, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il fut révoqué de ses fonctions de maire par le gouvernement du 24 mai. Après la session, M. Delacroix se porta candidat républicain aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, et fut élu sénateur d'Eure-et-Loir, le 1<sup>er</sup> sur 2, avec 311 voix (492 votants), contre 182

obtenues par le candidat conservateur le plus favorisé, il s'assit à la gauche républicaine du Sénat et vota : contre la dissolution (1877) de la Chambre des députés, pour le ministère Dufaure (1879), pour l'article 7 et pour l'application des lois aux congrégations non-autorisées, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion (1881), pour la nouvelle formule du serment judiciaire, pour la réforme de la magistrature (1883), pour le divorce, (1884), etc.

**DELACROIX DE CONSTANT (CHARLES)**, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et ministre, né à Givry (Marne), le 14 avril 1741, mort à Bordeaux (Gironde), le 26 octobre 1806, était avocat en 1789. Il fut nommé administrateur du département de la Marne, puis député de ce département à la Convention (3 septembre 1792), le 4<sup>e</sup> sur 10, par 280 voix (418 votants). Il se prononça, lors du procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, contre le sursis, et répondit en ces termes au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Comme représentant du peuple, je dois apporter ici moins l'expression de ma volonté particulière que celle de la volonté générale. La volonté générale a appliqué la peine de mort aux crimes dont Louis est convaincu. Je vote pour la mort. » Il fit rendre divers décrets : sur les biens des émigrés, sur les dettes du ci-devant roi, sur les agents de la liste civile, etc., devint secrétaire de la Convention, discuta le projet de constitution, se plaignit du gaspillage des fonds publics, fut envoyé en mission à Versailles, prit l'initiative de plusieurs mesures de rigueur contre les prêtres, et demanda la suppression des assignats à face royale. Il prit encore une part importante aux délibérations sur la constitution de l'an III, parla sur le traité de paix conclu avec l'Espagne, fit voter des dispositions relatives à l'enregistrement des donations entre vifs et à la location des bacs sur la Seine à Paris, et combattit le projet de la fixation du prix des grains. Élu député de la Marne au Conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV, il en fut nommé secrétaire et fit passer à l'ordre du jour sur une motion contre les royalistes. Le 14 brumaire suivant, il fut nommé par le Directoire ministre des relations extérieures. En cette qualité, il annonça aux Conseils la volonté du gouvernement français de faire respecter en Hollande le vœu de la majorité des provinces, conclut la paix avec le duc de Wurtemberg, eut une longue correspondance et de nombreuses conférences avec lord Malmesbury, signa un traité avec le duc de Parme, présenta au Directoire les ministres de Tunis, d'Espagne, de Sardaigne et des États-Unis, prescrivit les formalités à remplir pour la sortie des marchandises à destination de Cadix et de Séville, et fut remplacé au ministère par Talleyrand, le 28 messidor an V. Charles Delacroix fut alors nommé ambassadeur à La Haye. Il n'accepta pas le nouveau mandat législatif qui lui conféra son département, le 23 germinal an VII. Plusieurs fois candidat au poste de Directeur, il obtint des voix pour le remplacement de Rewbell, et pour celui de Treillard, mais sans être élu. Rallié au gouvernement de Bonaparte, il fut nommé par lui, le 11 ventôse an VIII, préfet des Bouches-du-Rhône. Le 3 floréal an XI, il passa préfet de la Gironde, et il mourut dans ces dernières fonctions. Il était membre de la Légion d'honneur, du 25 prairial an XII. M. Delacroix de Constant était le père du peintre célèbre Eugène Delacroix.

**DELACROIX-FRAINVILLE** (JOSEPH), député de 1810 à 1820, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 26 janvier 1749, « de Hilaire-Augustin-Charles Delacroix, procureur au bailliage et siège présidial de Chartres, et de Marie-Françoise Yvon », mort à Paris, le 28 décembre 1831, étudia le droit et se distingua au barreau de Paris dont il devint bâtonnier. Chevalier de la Légion d'honneur et plusieurs fois président du collège électoral d'Eure-et-Loir, il fut élu, le 11 septembre 1819, député de ce département, par 407 voix sur 721 votants et 1,417 inscrits. Il prit place au côté gauche, parmi les libéraux constitutionnels et vota contre les deux lois d'exception et pour le nouveau système électoral amendé. Il fut rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux décomptes des biens nationaux. Il proposa à la loi suspensive de la liberté individuelle un amendement (qui fut rejeté) dont l'objet était de permettre au prévenu d'appeler un conseil, lorsqu'il aurait subi son interrogatoire. Il parla encore : sur la loi de censure, sur les comptes antérieurs à 1819, soutint l'amendement du général Demarçay, tendant à faire payer 50 francs d'entrée par kilogramme aux laines étrangères fines en suint, et 100 francs aux laines fines lavées. A propos de la loi électorale, il appuya la motion de Camille Jordan, en faveur du maintien de l'élection directe avec la division des collèges. — Delacroix-Frainville ne siégea que jusqu'en 1820. Il ne fit point partie d'autres législatures.

**DELACROIX-LAVAL** (JEAN), député de 1827 à 1830, né à Lyon (Rhône), le 18 mai 1782, mort au château d'Orléans (Rhône), le 25 juillet 1860, entra dans l'industrie et fut un des plus riches négociants de la ville de Lyon dont il devint maire. Après avoir échoué aux élections législatives du 17 novembre 1827, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement du Rhône (Lyon-Nord), avec 307 voix contre 575 accordées à l'élu, M. Jars, il fut plus heureux huit jours après ; le collège de département le nomma député du Rhône par 252 voix (496 votants, 543 inscrits). Quoique l'élu des « constitutionnels », M. Delacroix-Laval siégea au côté droit de la Chambre et vota le plus souvent avec la majorité ministérielle.

**DELAFENESTRE** (PIERRE-ANTOINE-PAUL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Maigrin (Charente-Inférieure), le 1<sup>er</sup> novembre 1764, mort à une date inconnue, était juge à Jonzac. Il fut élu, le 12 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 49 voix sur 81 votants. Il se fit peu remarquer dans cette courte législature, et ne joua pas d'autre rôle politique.

**DELAFONT** (CLAUDE), dit DELAFONT DE BRAMANT, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Guéret (Creuse), mort à une date inconnue, était membre du directoire de la Creuse, lorsque ce département le nomma (2 septembre 1791), le 2<sup>e</sup> sur 7 et par 196 voix (326 votants), député à l'Assemblée législative. Il siégea assez obscurément dans la majorité.

**DELAFOSSE** (ALEXANDRE-JULIEN), représentant du peuple en 1849, né à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine), le 1<sup>er</sup> mai 1801, avait appartenu à la magistrature. Le 13 mai 1849, il fut élu, le 8<sup>e</sup> sur 12, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, par 73,457 voix (106,407 votants, 154,953 inscrits). D'opi-

nions conservatrices et légitimistes, il prit place à droite et s'associa jusqu'au bout aux opinions et aux votes de la majorité antirépublicaine. Il vota : pour l'expédition romaine, pour les poursuites contre les représentants de la Montagne compromis dans l'affaire du 13 juin, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, et rentra dans la vie privée lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

**DELAFOSSE** (JULES-VICTOR), député depuis 1877, né à Pontfarcy (Calvados), le 2 mars 1843, fit ses études à Vire puis à Paris, et se fit recevoir licencié ès-lettres. Il voyagea en Europe, servit à Paris dans la garde nationale pendant le siège, et entra au *Journal de Paris* en 1870 ; il succéda, après le 24 mai 1873, à M. Weiss au *Paris-Journal*. Candidat bonapartiste aux élections du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Vire, il échoua avec 3,694 voix contre 7,477 à l'élu républicain, M. Arsène Picard, et 3,028 à M. de Larturière. A la fin de cette même année, il fonda à Paris, avec M. Albert Durny, un journal bonapartiste, la *Nation*, qui vécut peu, puis il vint créer à Caen l'*Ami de l'ordre*.

Candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai aux élections du 14 octobre 1877, il fut élu, à Vire, par 8,514 voix sur 16,968 votants et 20,980 inscrits, contre 3,403 voix au député sortant, M. Arsène Picard. La Chambre invalida cette élection, mais les électeurs, convoqués à nouveau, le 17 juillet 1878, confirmèrent le mandat de M. Delafosse par 8,464 voix sur 16,781 votants et 21,269 inscrits, contre 3,193 voix à M. Arsène Picard. Il prit place à droite et devint bientôt un des orateurs les plus écoutés de ce côté de la Chambre surtout en matière de politique extérieure ; en juin 1880, notamment, il blâma la précipitation avec laquelle M. de Freycinet s'était prononcé pour une neutralité absolue dans le conflit gréco-turc. Réélu, le 21 août 1881, par 8,760 voix sur 17,297 votants et 20,843 inscrits, contre 3,317 à M. Victor Hébert, il interpella le ministre des affaires étrangères sur son attitude hostile vis-à-vis de la Turquie (23 février 1882), sur la question égyptienne (1<sup>er</sup> juin), intervint (juillet) dans la discussion relative au protectorat à Tunis, protesta (15 mai 1883) contre l'expédition de Chine, critiqua (10 juillet) le désaveu infligé par le gouvernement à M. Bourée dans ses négociations avec le Céleste-Empire, interpella (26 juin 1884) le cabinet Ferry sur sa situation effacée vis-à-vis de l'Angleterre dans la question de l'occupation de l'Égypte, reprocha vivement au cabinet (novembre), à propos du Tonkin, ses indécisions et ses dissimulations, questionna le premier le cabinet (26 mars 1885) sur la malheureuse affaire de Lang-Sou, déposa (30 mars) une demande de mise en accusation du ministère, et, lors de la discussion de cette motion (4 juin), attaqua l'ancienne majorité qui « a permis au cabinet, habile à exploiter son dévouement et sa complaisance, de tout user impunément contre la patrie et contre la loi. »

Porté sur la liste conservatrice du Calvados aux élections du 4 octobre 1885, M. Delafosse fut élu, le 1<sup>er</sup> sur 7, avec 53,054 voix sur 89,064 votants et 117,207 inscrits. Il s'éleva, le 22 décembre suivant, contre les nouveaux crédits demandés pour le Tonkin, et continua de protester en toute occasion contre la politique coloniale. En juillet 1887, son nom fut mêlé aux propositions de coup d'Etat qui, d'après M. Francis Laur (*Voy. ce nom*) auraient été faites au

général Boulanger, d'une part par 94 généraux, d'autre part par une délégation de la droite. M. Delafosse reconnu sans peine qu'il avait eu avec le général une conversation toute privée, après l'incident de Pagny-sur-Moselle (avril 1837). « Si le général comprit, dit-il, que je préférerais une dictature militaire, à défaut d'un régime plus régulier, au parlementarisme, je ne conteste pas qu'il ait eu raison. » M. Delafosse est un des collaborateurs réguliers du journal le *Matin*, dans lequel il défend les mêmes idées qu'à la Chambre; il a fait partie du comité des Douze chargé de la direction politique de la droite parlementaire. Dans la dernière session de la législature, il s'est abstenu sur la question du rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), et s'est prononcé pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. En avril 1839, il a combattu à la tribune la proposition de loi organisant le Sénat en haute cour de justice pour juger le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

**DELAGE (JEAN-BAPTISTE)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était curé de Saint-Christoly (Gironde). Il fut, le 8 avril 1789, élu par la sénéchaussée de Bordeaux député du clergé aux États-Généraux. Il n'y eut qu'un rôle sans importance, et son nom n'est pas au *Moniteur*.

**DELAGRANGE-GOURDON.** — *Voy. FLOI.*  
RAC (COMTE DE).

**DELAQUEULLE DE COINCES (RENÉ-LOUIS)**, membre de la Convention, né le 15 avril 1736, mort à une date inconnue, fut procureur du roi à Orléans avant la Révolution. Il était président du tribunal de district de cette ville, lorsqu'il fut élu membre de la Convention par le département du Loiret, le 7<sup>e</sup> sur 9, par 226 voix (388 votants). Il prit place à la Montagne et se prononça en ces termes lors du jugement de Louis XVI : « Il en coûte infiniment à un homme sensible de trouver des coupables à punir; mais, quelque dure que soit cette épreuve, dès qu'elle est commandée par la justice, une fausse pitié ne doit pas nous émuouvoir. En ouvrant le livre de la loi, le code conservateur de la société, j'y trouve que les conspirateurs doivent être punis de mort. Un ci-devant roi non-coupable serait banni par une république; un roi coupable doit subir la peine de ses forfaits. Je vote pour la mort. » Il rentra dans la vie privée après la session.

**DELAHANTE (ETIENNE-MARIE)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Crépy (Oise), le 26 novembre 1743 mort à une date inconnue, propriétaire, fut élu, le 23 germinal an V, au Conseil des Cinq-Cents, par 170 voix : il y siégea, sans prendre la parole, jusqu'en l'an VII. On le retrouve à Crépy, sous le Consulat, « membre de la Commission de bienfaisance, » et maire de la ville (an X).

**DELAHAYE (JACQUES-CHARLES-GABRIEL)**, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Caudébec (Seine-Inférieure), le 16 mars 1761, mort à Paris, le 31 décembre 1819, exerçait dans son pays la profession d'avocat. Le 12 septembre 1792, il fut

élu, le 16<sup>e</sup> et dernier, « à la pluralité des voix » membre de la Convention par le département de la Seine-Inférieure. Il y siégea parmi les modérés et s'exprima comme suit lors du procès de Louis XVI. Au premier appel nominal : « Mettre en question si Louis est coupable, c'est mettre en question si nous le sommes nous-mêmes; je vois tracé sur tous les murs de Paris, en caractères de sang, ces mots : *Louis est coupable*; je vote *oui*. » Au 2<sup>e</sup> appel nominal : « C'est comme législateur et non comme juge que je monte à cette tribune, et je dis qu'il n'y a ni lâcheté ni courage à dire *oui* ou *non* dans cette affaire. La lâcheté consiste à ne pas faire son devoir! Ennemis des tyrans passés, présents et futurs, je tremble d'en voir sortir un des cendres de Louis Capet... Le peuple était livré, lorsqu'il a nommé ses députés à la Convention, à des factions plus terribles qu'aujourd'hui et cependant il a montré qu'il était digne du nom français : il a été calme et grand; il le sera s'il sanctionne le jugement de son ennemi. Je ne crains point la guerre civile; le peuple sait connaître la vertu. Je vote pour le *oui*. » Au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je n'ai jamais cru que la Convention nationale, toute puissante qu'elle est, pût me forcer à me revêtir de la qualité de juge, quand je ne puis me dépouiller de celle de législateur. Ce ne sont pas tant les ennemis extérieurs que les tyrans du dedans que je crains; ces hommes qui savent enchaîner l'opinion en répandant sur les patriotes le venin de la plus affreuse calomnie; ces hommes qui en 1789 étaient nobles, en 1790 prêtres, en 1791 aristocrates, qui en 1792 et 1793 se disent despotes. Louis est couvert du sang de nos frères; mais ces terribles et fâcheux événements sont irréparables, et l'intérêt de satisfaire à la justice par sa mort ne peut compenser les flots de sang que sa mort pourrait faire couler. Je vote donc pour sa détention, quant à présent, et le bannissement après la guerre. »

Il s'opposa à la mise à prix de la tête des Bourbons fugitifs, et combattit la Montagne avec une telle ardeur qu'il se fit mettre hors la loi : d'après une note autobiographique fournie par lui et conservée aux Archives Nationales, il resta vingt-deux mois dans cette situation, « du 31 mai 1793 au 15 thermidor an II. » Après la chute de Robespierre, Delahaye, rentré à la Convention, appuya toutes les mesures contre-révolutionnaires et se mêla activement aux délibérations. Il se plaignit de l'inexécution de la loi sur le désarmement et sur le renouvellement des cartes de la sûreté, et réclama, après les événements de la prairial, les mesures les plus rigoureuses contre Bourbotte, Goujon, etc. Ce fut lui qui obtint la suppression des certificats de civisme. Il prit plusieurs fois la parole dans les débats auxquels donna lieu la Constitution de l'an III, ainsi que sur l'organisation et le fonctionnement de la « commission extraordinaire de police » proposée pour juger les prévenus de délits révolutionnaires. Il se fit l'accusateur de R. Lindet, et prononça, le 2 fructidor an III, un long discours relativement aux meilleurs moyens de « terminer la révolution ». Élu, le 23 vendémiaire an IV, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents, il inclina de plus en plus vers le royalisme, vota la mise en liberté des prêtres détenus, manifesta son étonnement d'entendre invoquer sans cesse « la morale publique lorsqu'il s'agit d'impôt », et se prononça pour le rétablissement de la loterie nationale. Il repoussa le projet de Daunou sur les délits de presse, parla sur l'agiotage et

sur diverses matières, et eut une altercation des plus violentes, à propos d'une question de finances, avec le député Malès (de la Corrèze); les deux collègues se prirent à la gorge en pleine séance. Son attitude hostile au Directoire le fit inscrire, le 19 fructidor an V, sur la liste des condamnés à la déportation. Retiré à Anvers (Seine-et-Oise), il continua sous le Consulat et sous l'Empire, ses menées monarchistes : « Prévenu, suivant sa propre expression, d'être le centre de la correspondance des princes », il fut arrêté dans son domicile et resta quatre mois sous la garde de deux gendarmes. L'année suivante, le 17 janvier 1803, il fut arrêté à nouveau et détenu plusieurs mois encore pour la même cause. Il revint sous la Restauration se fixer à Paris, où il mourut (1819).

**DELAHAYE (CLAUDE-AUGUSTIN)**, député au Corps législatif de l'an X à 1815, né à Orléans (Loiret), le 26 septembre 1754, mort à une date inconnue, étudia le droit, prit sa licence et s'établit négociant à Orléans. Membre de la Chambre de commerce de cette ville, il fut, le 6 germinal an X, élu par le Sénat conservateur député au Corps législatif pour y représenter le département du Loiret. Son mandat lui fut renouvelé le 2 mai 1809. Il siégea ainsi jusqu'à la fin de l'Empire; puis il se rallia au gouvernement des Bourbons, après avoir voté la déchéance de Napoléon 1<sup>er</sup>, et fut nommé, le 13 décembre 1815, conseiller de préfecture à Orléans.

**DELAHAYE DE LAUNAY (JEAN-PIERRE-GUILAUME)**, député aux Etats-Généraux de 1789, au Conseil des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et député de 1813 à 1819, né à Arpajon (Seine-et-Oise), le 22 juillet 1751, mort à Montmirail (Sarthe), le 17 avril 1830, était fils de Pierre-Guillaume Delahaye de Launay, bourgeois et de Marie-Anne-Madeleine Prot. Ses études terminées, il suivit, comme secrétaire particulier, un de ses parents attaché à l'ambassade de France à Berlin, puis, vers 1787, accompagna dans la Sarthe un de ses parents, M. Mengin de Bionval, qui venait d'acheter le château de Montmirail, et s'occupa de vendre les bois de la forêt faisant partie de ce domaine. En 1789, il fut chargé par ses concitoyens de la rédaction des cahiers du tiers-état, et fut élu, le 27 mars 1790, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage d'Orléans (où il était électeur), avec 74 voix sur 146 votants. Il siégea, comme il le dit lui-même dans un Mémoire justificatif, « pendant trente mois, au sommet du côté gauche, de la partie dite des enrégés », et fut un des premiers rendu à la séance du jeu de Paume; il proposa (juin 1792), un projet d'assignats hypothécaires sur les biens du clergé, et entra à la Société des Jacobins en novembre 1793; il resta en permanence lors de la fuite de Varennes, et fut atteint, dit-il, « d'un rhumatisme goutteux des plus violents ». De retour à Montmirail après la session, il y organisa la garde nationale, et en fut élu capitaine (1791); en septembre 1792, il fut nommé par l'assemblée électorale de Château-du-Loir, administrateur du conseil général du département de la Sarthe, dont il devint président en mars 1793. Dénoncé par les Montagnards du Mans pour avoir accueilli avec sympathie les députés fédéralistes, il fut arrêté par ordre de Didier Thirion, conventionnel en mission dans la Sarthe, avec neuf autres personnes, et dirigé sur Paris. Mais le convoi s'arrêta à Char-

tres, où les prisonniers furent enfermés : ce changement d'itinéraire leur sauva du moins la vie. Le 6 germinal an II, Delahaye, « en prison depuis six mois » fit imprimer le Mémoire justificatif déjà cité, sous le titre : *Delahaye ci-devant président de l'administration du département de la Sarthe, à ses juges et à ses concitoyens. — Précis de la vie privée, civile et politique du citoyen Delahaye, depuis l'année 1783 jusqu'au 6 octobre 1793 (cienx style)*. Dans ce Mémoire, il prétend avoir publiquement applaudi, en janvier 1793, « à la condamnation du tyran », avoir, en février, quoique valétudinaire, levé et équipé six cents volontaires, n'avoir jamais participé à aucun acte fédéraliste, avoir été le premier, dans son canton, à acheter des biens nationaux. Il fut mis en liberté vers la même époque, grâce aux démarches faites par Mlle Marie-Louise-Julie Darsort, de Provins, qu'il épousa par reconnaissance, le 12 prairial an II. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents, par 127 voix; il était assesseur du juge de paix, dont il devint premier suppléant en 1806. Il avait été réélu aux élections de germinal an VII, par le tiers scissionnaire de l'assemblée électorale de la Sarthe, mais cette élection fut annulée par le Conseil des Cinq-Cents, dans la séance du 16 floréal. Le collège de département de la Sarthe l'envoya, le 9 mai 1815, à la Chambre des Cent-Jours, par 45 voix sur 55 votants; enfin, le 26 octobre 1818, le même collège le nomma député de la Sarthe, par 681 voix sur 1,186 votants et 1,003 inscrits; il prit place dans l'opposition de gauche; mais l'état de sa santé l'obligea presque aussitôt à donner sa démission et à rentrer dans la vie privée.

**DELAHAYE. — Voy. CORMENIN (VICOMTE DE).**

**DELAISTRE (GUILLAUME-JOSEPH-NORBERT, CHEVALIER)**, membre du Tribunal, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 8 février 1769, mort à Paris le 19 février 1846, fut choisi par le Sénat le 6 germinal an X, pour faire partie du Tribunal; le 2 thermidor de la même année, il devint secrétaire de cette assemblée, où il se distingua par l'étendue de ses connaissances en matière d'économie politique. Membre de la Légion d'honneur; du 25 prairial an XII, il fut appelé à la Cour des comptes le 23 septembre 1807, en qualité de conseiller référendaire. Le 10 septembre 1808, Delaistre fut créé chevalier de l'Empire. Après avoir fait partie de la Chambre des Cent-Jours, où le département de la Seine-Inférieure le nomma représentant, le 13 mai 1815, par 32 voix sur 62 votants, le chevalier Delaistre se rallia à la Restauration qui le nomma conseiller-maître à la Cour des comptes, et, le 22 août 1824, commandeur de la Légion d'honneur.

**DELAISTRE. — Voy. TILLY (COMTE DE).**

**DELAISTRE (JEAN-FRANÇOIS-MARIE, BARON)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1816 à 1820, et de 1821 à 1824, né à Paris le 11 juillet 1766, mort à Paris le 13 avril 1835. Il était fils de « St. Bernard Delaistre, directeur des fermes du roi et de dame Elisabeth Raymond, son épouse. » Il se destina d'abord à la carrière militaire; ayant résolu ensuite de se tourner vers le barreau, il fut quelque temps avocat au parlement de Paris. En 1786, il exerça dans la même ville les fonctions de

« contrôleur-général des entrées. » Puis il fut nommé, en 1790, administrateur de la fabrique des assignats. Il entra dans la vie privée pendant la durée du régime révolutionnaire et s'occupa d'industrie. Le coup d'Etat de brumaire le rappela aux fonctions publiques. Préfet d'Eure-et-Loir le 23 ventôse an VIII, baron de l'Empire le 31 janvier 1810, préfet de l'Escaut le 12 mars 1813, et, pour la seconde fois, placés quelques jours après à la tête du département d'Eure-et-Loir, il administra encore le département de Seine-et-Oise (18 janvier 1814) et fut, le 11 mai 1815, envoyé par le collège de département d'Eure-et-Loir à la Chambre des représentants, avec 72 voix (120 votants, 225 inscrits). Louis XVIII accepta les services du baron Delaire qui, élu député de Seine-et-Oise à la Chambre du 4 octobre 1816, par 80 voix (172 votants, 249 inscrits) et promu, la même année, commandeur de la Légion d'honneur, commença par soutenir le gouvernement. Il se rapprocha ensuite de l'opposition, vota, en 1810, contre les lois d'exception, et, avec les 95, contre le nouveau système électoral. Non réélu en 1820, il reparut, à la Chambre, le 1<sup>er</sup> octobre 1821, comme député du 2<sup>e</sup> arrondissement de Seine-et-Oise (Arpajon), élu par 170 voix sur 256 votants et 291 inscrits, et siégea jusqu'en 1824 parmi les royalistes constitutionnels. Il fut admis à la retraite comme préfet, le 30 janvier 1828. Le 5 novembre 1830, le baron Delaire fut chargé provisoirement de l'administration des domaines de l'ancienne dotation de la couronne.

**DELAITRE** (BERNARD-JEAN-ETIENNE-RAYMOND, VICOMTE), né à Paris le 2 janvier 1770, mort à Paris le 10 novembre 1847, manufacturier, traversa la Révolution sans se trouver mêlé aux événements politiques. Il était le fils de l'ancien directeur général des entrées de Paris, qui fut assassiné dans son château de Charonne, après le 10 août 1792. Conseiller général de la Seine et conseiller municipal de Paris sous le Consulat et l'Empire, il se rallia avec empressement au gouvernement des Bourbons, signa la proclamation du 2 avril 1814 en faveur de la branche aînée, fut destitué pendant les Cent-Jours, et réintégré à la seconde Restauration. Le collège de département de la Seine le nomma député, le 22 août 1815, par 146 voix (201 votants, 230 inscrits); il se fit peu remarquer dans la Chambre introuvable où il siégea dans la minorité, fut réélu, le 4 octobre 1816, par 142 voix (109 votants, 228 inscrits), prit place au côté droit, et fut un des candidats à la questure. En 1817 et 1818, il présida le collège électoral du deuxième arrondissement du département de la Seine. Nommé maître des requêtes le 8 octobre 1817, il quitta le Palais-Bourbon, fit partie au Conseil d'Etat du comité des finances, et se consacra à ses nouvelles fonctions, jusqu'au moment où il fut appelé (3 juillet 1820) à la préfecture du département de l'Eure. La révolution de 1830 le rendit à la vie privée.

**DELAIZIRE** (FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était maître de forges au Vau-blanc. Maire de la commune de Plémet et administrateur des Côtes-du-Nord, il fit partie de la majorité de l'Assemblée législative, où l'on voya siéger (8 septembre 1791) le département des Côtes-du-Nord, avec 299 voix (473 votants), le 1<sup>er</sup> sur 8. « Un forgeron, s'écriait l'*Amanach critique*. Celui-là au moins va nous forger des

lois! » Delaizire n'a pourtant laissé au *Moniteur* aucune trace de son passage à l'Assemblée. Après la session, il fut encore élu maire de Plémet; mais il donna sa démission en l'an II.

**DELAJUS** (JEAN-BAPTISTE-FÉLIX-FRANÇOIS), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Saint-Pierre (Martinique), le 1<sup>er</sup> décembre 1809, était propriétaire dans la Charente-Inférieure et maire de la commune de Saint-Simon-de-Bordes. La mort du maréchal Bugeaud ayant déterminé une vacance à l'Assemblée législative, M. Delajus fut élu, à sa place, représentant de la Charente-Inférieure, le 8 juillet 1849, par 20,197 voix (53,106 votants, 135,335 inscrits). Il prit place à droite et vota constamment avec la majorité monarchiste, sans favoriser la politique particulière du prince-président. Aussi échoua-t-il, le 29 février 1852, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de son département, comme candidat au Corps législatif: il n'obtint que 8,489 voix contre 25,361 accordées au candidat officiel, M. Eschassériaux. Mais M. Delajus se rallia plus tard au gouvernement impérial.

**DELANDE** (JULIEN-JOSEPH), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Mayenne (Mayenne), le 19 mars 1742, mort à Ernée (Mayenne), le 10 mai 1830, fut, sous l'ancien régime, maître des eaux-et-forêts, et lieutenant du maire d'Ernée. Député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéciancée du Maine, le 25 mars 1789, il ne prit jamais la parole dans l'Assemblée et se contenta d'y voter le plus souvent avec la majorité.

**DEALOT** (CHARLES-FRANÇOIS-LOUIS, VICOMTE), député de 1820 à 1824, et de 1827 à 1830, né à Paris, le 17 avril 1772, mort à Paris, le 27 octobre 1842, était fils d'un conseiller-secrétaire du roi. Il prit part, à la fin de la session de la Convention nationale, au mouvement contre-révolutionnaire des 12, 13 et 14 vendémiaire an IV; il commandait les grenadiers de la section Lepelletier qui marchèrent sur l'Assemblée. Condamné à mort par le conseil militaire séant au Palais-Egalité « pour avoir signé un arrêté portant ordre de faire battre la générale et invitation aux sections voisines de se mettre sous les armes », il ne dut son salut qu'à la fuite. Il fit réviser plus tard ce jugement, collabora au *Journal des Débats*, et se fit un nom, sous la Restauration, parmi les écrivains du parti royaliste modéré. Le 15 novembre 1820, il fut élu, par 153 voix (270 votants, 206 inscrits), député de la Marne, au collège de département; il adressa alors à ses électeurs un discours où l'on remarquait cette déclaration: « Je trouverai dans mon propre cœur un attachement, vrai, sincère, sans réserve pour notre charte constitutionnelle, gage de stabilité si nécessaire à tous les intérêts, autel de la concorde où tous les Français qui veulent le salut de la patrie doivent se serrer étroitement pour étouffer leurs divisions dans des embrassements fraternels. » Le 8 janvier 1821, il combattit la demande de six douzièmes provisoires présentée par le ministère; il fit partie de la commission d'organisation municipale (7 mars), s'opposa énergiquement (3 juillet) au rétablissement de la censure: « Est-ce à la charte ou aux ministres, dit-il, que vous avez juré d'être fidèles? La société a le droit, et la Charte l'a reconnu, de réprimer les excès par les lois; mais vouloir interdire l'usage des facultés qui ont été données naturellement à l'homme, c'est attenter à son essence divine. » Réélu, le 10 octobre 1821,

par 144 voix (271 votants, 313 inscrits), il fut membre (21 novembre) de la commission de l'adresse qui renversa le ministère. Le ministre fit échouer la candidature de M. Delalot aux élections générales de 1824, mais celui-ci entra à la Chambre, le 24 novembre 1827, élu par le collège de département de la Charente, avec 148 voix (212 votants, 254 inscrits.) Ce fut lui qui, à l'ouverture de la session de 1828, obtint le plus de voix comme candidat à la présidence de la Chambre; mais le choix du roi se fixa sur Royer-Collard. M. Delalot combattit la politique de l'extrême-droite, fut des 221, obtint sa réélection, le 3 juillet 1830, par 126 voix (231 votants, 274 inscrits), adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, et ne fut pas renommé en 1831. On a de lui, outre des articles au *Journal des Débats*, signés Z, un ouvrage : *De la Constitution et des lois fondamentales de la monarchie française* (1814).

**DELAMARE (JACQUES-ARMAND)**, député de 1816 à 1816, né à Honfleur (Calvados), le 20 octobre 1757, mort à une date inconnue, était avocat au Havre. Il fut élu, le 22 août 1815, député de la Seine-Inférieure (collège de département), par 104 voix sur 200 votants et 248 inscrits, et fit partie de la majorité de la Chambre introuvable. Rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les cours prévôtales, il dit : « Lorsque le prince qui nous gouverne reconquiert pour la première fois ses droits usurpés, ce n'est pas être trop prévoyant que de prendre des mesures pour prévenir de pareilles calamités. » Il proposa un jour, vu l'avantage que les membres placés sur les bancs inférieurs de la Chambre avaient sur les autres pour se faire inscrire, « de s'en rapporter au sort. » Il ne fit point partie d'autres législatures.

**DELAMARRE (ANTOINE)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Saint-Thibaud (l'Union, sous la révolution) (Oise), le 3 février 1756, mort à Grandvilliers (Oise), le 10 février 1824, était notaire dans cette localité et procureur fiscal. Il devint en 1791 secrétaire de l'administration de son district, puis administrateur du département, et fut élu, le 5 septembre 1792, le 11<sup>e</sup> sur 12, député de l'Oise à la Convention. Il siégea dans la Plaine, se prononça lors du procès du roi, pour l'appel au peuple, en disant : « Le peuple seul a la souveraineté; il pourra nous contester celui de juger définitivement; je dis : oui », et répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « J'ai voté hier pour la sanction du peuple souverain; forcé de prononcer aujourd'hui définitivement dans la double qualité de juge et de représentant du peuple, je dis, comme juge que je vote pour la mort; mais comme représentant du peuple, chargé de veiller à l'intérêt de ses rapports politiques, je crois que la mort de Louis serait moins utile que son existence. En conséquence, je vote pour sa réclusion jusqu'à six mois après la paix, et pour son bannissement ensuite. Ce qui me détermine surtout, c'est que je considère que si le peuple souverain regardait cette décision comme mauvaise, il serait toujours temps, malgré votre décret, de demander la mort. » Adversaire de la Montagne, il protesta contre l'acte du 31 mai, fut décrété d'arrestation et resta détenu pendant quatorze mois; il dut la liberté au 9 thermidor. La réaction anti-jacobine l'ayant rappelé à la Convention, le 18 frimaire an III, il fut chargé d'une mission dans le Nord et annonça à l'Assemblée la dissolution de la société

populaire de Lille; il rendit compte aussi d'un mouvement causé à Arras par l'augmentation du prix du pain. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu, par 181 voix, député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents, d'où il passa, le 24 germinal an VI, au Conseil des Anciens; il y représenta le même département. Favorable au coup d'Etat du 18 brumaire, il fut appelé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, à siéger, toujours comme député de l'Oise, au Corps législatif. Le 29 germinal an XII, il fut nommé conseiller de préfecture de son département, et, en 1807, maire de Grandvilliers, où il mourut.

**DELAMARRE (FRANÇOIS-DÉSIRÉ-ÉDOUARD)**, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Guerbaville (Seine-Inférieure), le 16 février 1797, mort à Saint-Arnoult (Seine-Inférieure), le 29 septembre 1881, était le neveu du baron Bignon. Il débuta, sous la Restauration, dans la carrière administrative, comme sous-préfet de Clamecy; il s'y distingua, dit-on, lors de l'épidémie du choléra. Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma successivement préfet du Cantal, puis préfet des Landes et préfet de la Creuse. La révolution de 1848 l'éloigna des affaires; mais le coup d'Etat de décembre 1851, dont il se déclara partisan, le rappela à la vie publique. Le 29 février 1852, M. Delamarre fut élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Creuse au Corps législatif, par 12,831 voix (25,481 votants, 37,026 inscrits), contre 12,456 à M. Leyraud, ancien représentant. Il soutint de ses votes le gouvernement qui avait appuyé officiellement sa candidature, fit partie de la majorité dynastique, et obtint sa réélection, toujours comme candidat officiel : le 22 juin 1857, par 12,248 voix (18,669 votants, 34,884 inscrits), contre M. Leyraud, 6,374; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 17,036 voix (20,895 votants, 35,236 inscrits); et le 24 mai 1869 par 15,525 voix sur 23,262 votants et 36,761 inscrits.

**DELAMARRE (THÉODORE-CASIMIR)**, député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Dancourt (Seine-Inférieure), le 16 janvier 1797, mort à Paris, le 18 février 1870, débuta par être garde du corps du roi, sous la Restauration, puis il devint l'associé d'une importante maison de banque à Paris. « En 1842, écrit un biographe, il lui a pris fantaisie de devenir journaliste; c'était, dit-on, pour couvrir son élection. Il acheta la *Patrie*; mais il ne fut pas nommé député. Il fit alors de son journal une feuille du soir, avec une légère teinte d'opposition. A la révolution de Février, il ne conserva d'autres débris de son ancienne splendeur commerciale que cette pauvre *Patrie* qui lui était chère à plus d'un titre. Elle devint tour à tour républicain, réactionnaire et enfin élyséenne. L'ancien banquier y griffonna des premiers-Paris de quatre colonnes comme s'il n'avait fait que cela toute sa vie. Les articles de M. Delamarre, tout maître qu'il est, n'y sont admis, il est vrai, qu'à corrections, et c'est M. Linguet, l'ancien redresseur de la prose de M. Caussidière qui est chargé de revoir celle de M. le directeur-proprétaire de la *Patrie*. » Élu, le 29 février 1852, par 16,089 voix (25,199 votants, 30,171 inscrits), député de la 4<sup>e</sup> circonscription de la Somme au Corps législatif, contre 8,846 à M. Cauvel de Beauvillé, M. Delamarre s'associa au rétablissement de l'Empire et vota le plus souvent avec la majorité dynastique; mais il échoua, le 22 juin 1857, dans sa circonscription électorale avec 10,961 voix contre M. de Morgan, 14,823 voix. Il quitta alors la vie politique active.

**DELAMARRE** (ACHILLE-JOSEPH, comte), sénateur du second empire, né à Paris le 11 février 1790, mort à Paris le 8 mars 1873, suivit la carrière militaire, fit toutes les campagnes de l'Empire, se distingua en Russie et en Saxe, et, s'étant rallié à la Restauration, devint officier du corps royal d'état-major. Charles X lui conféra le titre de comte. Parvenu au grade de lieutenant-colonel, le comte Delamarre donna sa démission en 1832 et s'occupa de l'amélioration de la race chevaline; pendant quelque temps, il présida le *Jockey-Club*. Un décret du 31 décembre 1852 l'appela au Sénat impérial où il siégea pendant toute la durée de l'empire dans les rangs de la majorité.

**DELAMBRE** (CHARLES-GUISLAIN), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Boiry-Notre-Dame (Pas-de-Calais), le 19 mai 1755, mort à une date inconnue, était cultivateur à Boiry-Notre-Dame. Député du tiers aux États-Généraux pour le Cambésis (17 avril 1789), il s'associa aux votes de la majorité de la Constituante, et adressa, en décembre, de concert avec ses collègues, les députés des provinces de Flandre et du Cambésis, une *Lettre à leurs commettants*.

**DELAMÉTHÉRIE** (LOUIS), député au Conseil des Anciens et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bourges (Cher), le 9 mai 1752, mort à Bourges, le 15 février 1820, avocat, fut élu, le 22 germinal an V, par 137 voix, député du Cher au Conseil des Anciens. Il y prit quelquefois la parole, vota l'adoption de la résolution relative à la gendarmerie, et, suspect de royalisme, vit son élection annulée le 18 fructidor. Il fut même arrêté par suite des événements de cette journée, mais relâché peu de temps après. Le gouvernement consulaire le nomma (18 floréal an VIII) juge au tribunal d'appel de Bourges. A la réorganisation judiciaire de 1811, Delaméthérie reçut le titre de président de chambre à la même cour. Pendant les Cent-Jours, il fut désigné par le collège de département du Cher comme membre de la Chambre des représentants, où son rôle fut sans importance. Il conserva ses fonctions de magistrat sous la Restauration.

**DELAMORLIÈRE** (NATALIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Amiens (Somme), le 20 décembre 1772, mort à Amiens, le 6 décembre 1842, appartint à l'armée, et se retira avec le grade de capitaine d'infanterie pour s'établir à Amiens. Élu par cet arrondissement le 11 mai 1815 représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 25 voix sur 43 votants, il s'y fit peu remarquer, et n'eut pas d'autre rôle politique.

**DELANDINE** (ANTOINE-FRANÇOIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Lyon (Rhône), le 6 mars 1756, mort à Lyon le 5 mai 1820, fils d'un magistrat, suivit la carrière du barreau, et devint, en 1775, avocat au parlement de Dijon, et en 1777, avocat au parlement de Paris. Mais ses goûts l'entraînaient vers la littérature : ses premiers essais ayant obtenu un certain succès, il fit paraître successivement un très grand nombre de productions. *L'Enfer des peuples anciens*, publié par lui en 1784, le fit admettre parmi les membres de la Société royale des antiquaires de Londres; d'autres dissertations savantes lui ouvrirent les portes de l'Académie de Lyon : celle des Inscriptions et Belles-Lettres le désigna comme membre

correspondant. Auteur d'une importante *Histoire des Assemblées nationales de France*, il fut porté candidat aux États-Généraux et élu, le 23 mars 1789, député du tiers par le bailliage du Forez. Il compta parmi les défenseurs de la monarchie constitutionnelle, s'opposa à la déclaration des droits de l'homme, et proposa (9 août 1789) de charger les biens du clergé d'une somme annuelle de 15 millions de livres, plus cinq cent mille francs d'amortissement, pour gager l'emprunt de 30 millions voté le 7 : « Venez, ministres des autels, s'écria-t-il, venez au secours de la patrie, écoutez sa voix qui vous appelle! C'est elle qui vous a donné ces biens, vous en êtes les sages usufructiers, vous en devez le sacrifice : quelque grand qu'il soit, c'est l'avoir obtenu que de vous en offrir l'idée. » Ce plan, qui rendait impossible l'aliénation des propriétés hypothéquées, fut accépté de suite par le clergé; mais la motion de Delandine fut repoussée, surtout quand Barère eût fait remarquer « quels obstacles un pareil gage mettrait à l'exécution des projets sur les biens ecclésiastiques ». Delandine combattit ensuite le plan proposé pour la division du royaume, amenda le projet sur le rachat des droits féodaux, s'opposa à de nouvelles émissions d'assignats, parla sur la suppression des offices ministériels, sur les mines, etc., et fit rendre un décret pour l'exécution du canal de Rhône-et-Loire. Après la session de la Constituante, Delandine revint à Lyon et y exerça les fonctions de bibliothécaire de l'Académie, en même temps que celles de greffier en chef du tribunal de cassation; mais, ayant signé une adresse au roi contre la journée du 20 juin 1792, il dut quitter sa ville natale et chercher un refuge à Néroude en Forez. Il y fut découvert en 1793, arrêté par ordre du représentant Javogne et incarcéré à Lyon, dans la prison des Recluses. Le 9 thermidor l'en fit sortir. Sous le Directoire, Delandine occupa encore divers emplois administratifs; il enseigna aussi la législation à l'école centrale du Rhône. La Harpe ayant été proscrit à la suite des événements du 18 fructidor, Delandine réclama son rappel. Lors de la convocation à Lyon par Bonaparte de la « Consulta » cisalpine, Delandine fut un des rédacteurs des procès-verbaux de cette assemblée. Il reprit son poste de bibliothécaire quand les écoles centrales eurent été supprimées, et le garda jusqu'à sa mort. Parmi la quantité d'ouvrages en tous genres dus à la plume féconde de Delandine, on peut citer : *De la philosophie corpusculaire* (Paris, 1785), *Notice historique sur la vie et les écrits de Mme de la Fayette* (1786); *De l'origine et de la plantation du maïs* (1786); *De la milice et de la garde bourgeoise de Lyon*; *Bibliothèque historique et raisonnée des historiens de Lyon* (1787); *Tableau des prisons de Lyon*, et nombre de fragments historiques, littéraires, dramatiques, etc.

**DELANGLE** (CLAUDE-ALPHONSE), député de 1846 à 1848, sénateur du second Empire et ministre, né à Varzy (Nièvre), le 6 avril 1797, mort à Paris le 25 décembre 1869, était le fils d'un entrepreneur de maçonnerie. Il se destina d'abord à l'enseignement, et, ses études terminées aux collèges de Varzy et de Bourges, fut successivement professeur de seconde dans l'Indre, maître d'études et professeur d'une classe élémentaire à Paris, enfin inspecteur à Sainte-Barbe. Condisciple et ami de Philippe Dupin et de Dupin aîné, il se tourna ensuite, d'après leurs conseils, vers l'étude du droit, et

débuta avec succès au barreau de Paris, où il se distingua dans la défense de Castille (affaire des quatre sergents de la Rochelle) et dans un certain nombre d'autres causes. Son cabinet prit rapidement de l'importance, et, en 1836, il fut désigné comme bâtonnier de son ordre. Avocat général à la Cour de cassation, de 1840 à 1846, il fit vers la même époque diverses tentatives, d'abord infructueuses, pour entrer à la Chambre des députés, et échoua dans l'arrondissement de Château-Chinon (Nièvre), le 26 décembre 1840, avec 75 voix contre 84 à M. Pelletier-Dulas, élu (il s'agissait de remplacer M. de la Ferté-Meuin, démissionnaire); le 4 avril 1841, après annulation de cette élection, avec 91 voix contre 110 à M. Benoist d'Azy, élu, et enfin le 9 juillet 1842, avec 78 voix contre 132 au député sortant, réélu. Divers travaux importants, tels que le *Commentaire sur les sociétés commerciales* (1843), des articles insérés dans la *Gazette des Tribunaux*, une monographie de la *Cour de Cassation*, augmentèrent encore sa notoriété et lui firent confier, le 22 mars 1847, en remplacement de M. Hébert, le poste de procureur général près la cour de Paris. Il avait été, le 1<sup>er</sup> août 1846, élu député du 4<sup>e</sup> collège de la Nièvre (Cosne), par 143 voix sur 284 votants et 312 inscrits, contre M. Grangier de la Marinière, 125 voix : sa promotion dans la magistrature l'obligea à solliciter le renouvellement de son mandat législatif; il l'obtint le 16 avril 1847. Son rôle parlementaire fut modeste : il se borna à voter avec les conservateurs. Comme procureur général il dirigea l'instruction ouverte contre l'ancien ministre Teste et contre Despans-Oubières, Parmentier et Pellapra, compromis dans la concession des mines de sel gemme de Goubeaus, puis celle de l'affaire Praslin. La république de 1848 révoqua M. Delangle (25 février) de ses fonctions de procureur général : il reprit alors sa place au barreau, et adhéra bientôt avec empressement à la politique de L.-N. Bonaparte. Président (1850) de la commission départementale et municipale du département de la Seine et de la Ville de Paris, président au Conseil d'Etat (1852) de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, il fut nommé la même année procureur général à la Cour de cassation, et bientôt (30 décembre) premier président de la Cour de Paris; le lendemain il fut appelé au Sénat. Il y soutint de tout son pouvoir les institutions impériales. En 1858, comme le général Espinasse venait de quitter le ministère de l'intérieur, M. Delangle prit ce portefeuille, et le garda pendant onze mois. Il eut ensuite les sceaux du 5 mai 1859 au 22 juin 1863 : diverses modifications du Code pénal et la loi sur les flagrants délits marquèrent la dernière année de son passage au ministère de la justice. Quatre mois après, le 18 octobre, et plusieurs fois depuis cette époque, il fut nommé vice-président du Sénat, où il prit d'ailleurs fréquemment la parole, soit au sujet de pétitions relatives à des matières économiques, soit sur des questions juridiques telles que la contrainte par corps, contre laquelle il se prononça dans la séance du 16 juillet 1867. Grand croix de la Légion d'honneur, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, et, depuis le 5 mars 1859, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Delangle fut rappelé par un décret du 14 novembre 1865 au poste de procureur général à la Cour de cassation, où à deux reprises, il remplaça M. Dupin. Ce fut lui qui prononça le réquisitoire sur la demande en révi-

sion du procès Lesurques. — Député, administrateur, membre du Sénat, magistrat, ministre, M. Delangle se montra, dans ces diverses situations, le représentant fidèle et distingué du parti « autoritaire ». — Son gendre, M. Gaudin (*V. ce nom*), fut de 1869 à 1870, député au Corps législatif.

**DELAPALME (ADOLPHE)**, député au Corps législatif de 1852 à 1858, né à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1796, mort à Paris le 30 octobre 1858, se destina au notariat et acheta d'abord une étude à Versailles, dont il se défit pour en prendre une autre à Paris. Frère d'un avocat général et beau-frère de Baroche, il mit à profit l'influence qu'exerçait dans le département de Seine-et-Oise l'ancien ministre, alors vice-président du Conseil d'Etat, pour se faire élire, comme candidat officiel, le 29 février 1852, député de la circonscription de Mantas au Corps législatif : il y entra avec 14,742 voix (19,230 votants, 28,182 inscrits), contre 2,674 à M. Thil et 917 à M. Lepeletier d'Aulnay. Il vota avec les impérialistes, obtint sa réélection le 22 juin 1857, par 18,078 voix (19,059 votants, 26,991 inscrits), et mourut l'année d'après. Son successeur à la Chambre fut M. Brochant de Villiers. M. Delapalme était chevalier de la Légion d'honneur.

**DELAPCHIER.** — *Voy. DUCHASSEINT.*

**DELAPORTE (FRANÇOIS-SÉBASTIEN-CHRISTOPHE)**, dit **LAPORTE**, député à l'Assemblée législative de 1791, et membre de la Convention, né à Belfort (Haut-Rhin), le 15 septembre 1760, mort à Belfort, le 25 mars 1823, était avoué au tribunal de son district. Élu, le 3 septembre 1791, député du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 7, avec 189 voix (374 votants), il prit place au côté gauche et se déclara partisan des principes révolutionnaires : il parla sur la responsabilité des ministres, et fut envoyé en mission auprès de Lückner. Réélu (4 septembre 1792) dans le même département, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 226 voix (400 votants), membre de la Convention, il vota « la mort » dans le procès du roi, dénonça Beurnonville, demanda qu'on fit sonner le tocsin dans toute la République, déploya une grande activité dans les missions dont il fut chargé en Saône-et-Loire et à Lyon : il rendit compte à la Convention des mesures prises contre les rebelles de cette ville, ainsi que des honneurs rendus à la mémoire de Chalier. Chargé d'examiner la conduite du tribunal de Lyon et de la commission militaire, il justifia les mesures d'extrême rigueur prises par ces juges, et, à son retour, fut élu secrétaire de la Convention. Delaporte se prononça au 9 thermidor contre les Jacobins, entra au comité de sûreté générale, puis au comité de salut public, fit envoyer Cendroy près des armées des Alpes et d'Italie, fit déclarer la commune de Paris « responsable des atteintes qui seraient portées à la Convention » et, dans les journées de prairial an III, se signala par son zèle contre l'insurrection. « L'audace des factieux est telle, s'écria-t-il, ils ont dévoilé leurs sinistres projets avec tant de scélératesse, que tout acte de faiblesse de votre part serait un crime ». — et il proposa un décret motivé tendant à « sommer au nom de la loi, les habitants du faubourg Antoine de remettre sur l'heure sous la main de la justice les assassins du représentant Féraud. » Peu de temps après, il fut chargé de la direc-

tion de la force armée de Paris. Delaporte prit encore la parole sur diverses questions. Il se retira dans son pays après la session de la Convention et ne fit point partie d'autres législatures.

**DELAPORTE (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), en 1750, mort à Rennes, le 18 mai 1824, était homme de loi à Lamballe, lorsqu'il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 290 voix sur 386 votants. Il se mêla aux discussions de législation, présenta des rapports sur l'exécution des jugements criminels et sur le régime de communautés entre époux, parla en faveur de l'accroissement de la compétence des juges de paix, sur l'assistance publique, sur les marques de fabrique, etc. Favorable au coup d'État de brumaire, il fut nommé, le 12 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Rennes, et, le 14 avril 1811, au moment de la réorganisation des cours judiciaires, conseiller à la cour impériale de Rennes. Il fut l'un des fondateurs de la Société des sciences et arts de Rennes, en devint président, et, au retour de l'île d'Elbe, signa l'adresse de la cour de Rennes à Napoléon. La Restauration le maintint néanmoins dans ses fonctions de conseiller. On a de lui : *Recherches sur la Bretagne* (1819-1823), dont deux volumes ont paru, et que la mort l'empêcha d'achever.

**DELAPORTE (JEAN-LOUIS)**, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Troyes (Aube), le 28 novembre 1796, mort à Doulevant (Haute-Marne) en 1870, était le fils d'un pharmacien. Après avoir exercé lui-même cette profession jusqu'en 1838, il débuta dans la vie politique comme conseiller municipal de Troyes et conseiller général de l'Aube. D'opinions républicaines modérées, il fut élu, le 23 avril 1848, le 5<sup>e</sup> sur 7, par 33,524 voix, représentant du peuple à l'Assemblée constituante. Il y siégea parmi les partisans de Cavaignac, et vota : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel; 21 mars 1849, contre l'interdiction des clubs; 16 avril, contre les crédits de l'expédition romaine; 11 mai, pour la mise en accusation du président et de ses ministres; 26 mai, pour la mise en liberté des transportés. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

**DELARBRE (JEAN-BAPTISTE-PROSPER)**, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Paris, le 11 novembre 1801, mort à Donnemarie (Haute-Marne), le 15 août 1870, s'établit comme maître de forges dans ce département sous le règne de Louis-Philippe. Ses opinions politiques le rapprochaient alors de l'opposition dynastique; mais il ne se rallia pas à la république de février 1848, et, avant été élu, le 23 avril, représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée constituante, le 5<sup>e</sup> sur 7, par 30,429 voix sur 67,200 votants (78,579 inscrits). Il prit place à droite et vota constamment avec les conservateurs. C'est ainsi qu'il se prononça pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte

par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'abolition de l'impôt des boissons. M. Delarbre ne fut point réélu à l'Assemblée législative.

**DELAROCHE.** — Voy. LA ROCHE (DE).

**DELAROCHE (JÉRÔME-MARIE)**, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Roanne (Loire) le 16 juillet 1755, mort à Roanne, le 25 novembre 1819, était procureur général syndic de son district, lorsqu'il fut élu, le 3 septembre 1791, le 13<sup>e</sup> sur 15, « à la pluralité des voix » (379 votants), député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative. Il y vota avec la majorité. Sous l'Empire, il fut conseiller général du même département.

**DELARUE-DUCAN (JEAN-BAPTISTE-ANNE)**, député au Corps législatif de l'an XII à 1810, né à la Flèche (Sarthe), le 17 décembre 1753, mort à une date inconnue, remplit successivement les fonctions de receveur particulier des finances à la Flèche, d'administrateur du département de la Sarthe, d'assesseur du juge de paix et de membre du jury d'instruction. Le 2 fructidor an XII, le Sénat conservateur nomma Delarue-Ducan député de la Sarthe au Corps Législatif; il y siégea jusqu'en 1810.

**DELATRE (FRANÇOIS-PASCAL, BARON)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Abbeville (Somme) le 9 avril 1749, mort à Abbeville le 14 août 1834, était le fils d'un négociant de cette ville et exerçait la profession de son père, quand le tiers-état de la sénéchaussée de Ponthieu le choisit (28 mars 1789) comme député aux États-Généraux. A l'Assemblée Constituante, Delatre éleva la voix pour demander que le commerce de l'Inde fût entièrement libre et pour féliciter la conduite des administrateurs de la compagnie, qui avaient déshonoré le pavillon qui leur était confié en devenant les agents du cabinet britannique. Le 9 février 1791, Delatre fit décréter que des vaisseaux iraient à la recherche du célèbre navigateur Lapérouse. Dans la séance du 7 mai, il fit, au nom de tous les comités réunis, un rapport dans lequel, après avoir établi la nécessité de prendre des mesures promptes pour calmer les inquiétudes des colonies sur les innovations dont les colons se croyaient menacés relativement à l'état politique des personnes, il proposa de convertir en article constitutionnel le principe, établi dans le préambule du décret du 12 octobre, de l'initiative exclusive des assemblées sur toutes les lois relatives à l'état des personnes, et d'ordonner une Assemblée générale des colonies, chargée de présenter les vœux sur cette partie de la constitution coloniale. Plusieurs membres ayant vivement combattu ce projet, l'Assemblée, après de longs débats, en ordonna l'impression et l'ajournement. Après la session, Delatre retourna à Abbeville, et y reprit son négoce. Le 26 germinal an VII, il fut élu député de la Somme au Conseil des Cinq-Cents.

S'étant montré favorable au 18 brumaire, il fut désigné, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat

conservateur pour représenter le même département au Corps législatif; ce mandat lui fut renouvelé le 4 mai 1811. Le gouvernement consulaire, puis impérial, fit Delattre membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, commandeur du même ordre le 25 prairial, préfet de Vaucluse le 13 thermidor an XIII, et, le 3 août 1810, chevalier de l'Empire. Delattre adhéra d'abord à la déchéance de Napoléon, en 1814. Il accepta cependant, le 11 mai 1815, son élection comme représentant de l'arrondissement d'Abbeville à la Chambre des Cent-Jours, par 72 voix (110 votants, 180 inscrits), contre 19 voix à M. Cloquard; mais, à la nouvelle chute du gouvernement impérial, il se retira dans son pays natal, où il se tint, jusqu'à sa mort, éloigné des affaires publiques. Louis XVIII lui donna, le 9 mars 1816, le titre de baron.

**DELATTE (PAUL-JOSEPH)**, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Bourzeville (Somme), le 18 janvier 1795, mort à Saint-Riquier (Somme), le 11 juillet 1861, manufacturier à Rambureselles, fut élu, le 23 avril 1848, le 8<sup>e</sup> sur 14, et par 113,094 voix, représentant de la Somme à l'Assemblée constituante. Il fit partie de la majorité de droite et vota : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Camille Desmoulins, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Rataeau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'annulation des transportés, contre l'abolition de l'impôt des boissons. M. Delattre ne fit point partie de l'Assemblée législative.

**DELATTE (PAUL-EUGÈNE)**, député de 1881 à 1889, né à Rambureselles (Somme), le 3 janvier 1830, fut inscrit comme avocat au barreau de Paris en 1852. se mêla à la politique d'opposition radicale à l'Empire, et devint un orateur habituel des réunions publiques. Nommé préfet de la Mayenne au 4 septembre 1870, il fut remplacé à ce poste au moment du mouvement communaliste de Paris (18 mars 1871), et fut élu conseiller municipal de Paris en 1874, 1877 et 1881; il devint l'avocat des journaux *l'Intransigeant* et *la Lanterne*. Aux élections générales du 21 août 1881, la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Denis l'envoya siéger à la Chambre, comme député radical, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, par 10,326 voix sur 13,106 votants et 23,048 inscrits, contre MM. Camille Sée 1,471 voix, et Epailly, 129. Il siégea à l'extrême-gauche, provoqua (septembre 1881) une réunion des députés de la Seine pour organiser une enquête sur les affaires de Tunisie, et pour demander une convocation anticipée des Chambres, et déposa (janvier 1884), lors de la discussion du projet rattachant au budget de l'Etat les dépenses de la préfecture de police un amendement interdisant à l'administration d'élever le conflit en matière correctionnelle, interdiction qui existait déjà en matière criminelle; l'amendement fut rejeté par 279 voix contre 186.

Réélu, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de la Seine, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, le 18<sup>e</sup> sur 34, par 286,937 voix sur 416,826 votants et 564,338 inscrits, M. Delattre reprit sa place à l'extrême-gauche, interpella (juin 1884) le gouvernement sur les pratiques illégales de la préfecture de police (l'ordre du jour pur et simple fut voté

par la Chambre), vota (juin 1886) pour l'expulsion des princes, et prit part à toutes les discussions relatives aux chemins de fer, notamment lors de l'essai de mobilisation du 17<sup>e</sup> corps (octobre 1887). A la fin de la législature, déposa un projet de loi sur la sécurité des voyageurs et un autre sur la surimposition des grands magasins. En dernier lieu, il s'est prononcé : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membre de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *Tribulations des voyageurs et des expéditeurs en chemins de fer* (1858); — *Canaux et chemins de fer* (1861); — *Devoirs du suffrage universel* (1863); — *La justice dans les prochaines élections* (1864); — *les Etrangleurs de la Bourse* (1869), etc.

**DELATTE DE BALZAERT (HENRI-BERNARD, BARON)** député à l'Assemblée constituante de 1789 et au Conseil des Anciens, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 27 juillet 1743, mort à Saint-Omer le 8 juillet 1804, était maître-particulier des eaux et forêts, lorsque le tiers-état du bailliage de Bailloul l'envoya siéger aux Etats-Généraux. Il se fit peu remarquer dans l'Assemblée constituante et passa de même à peu près inaperçu au Conseil des Anciens, où il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, par 229 voix, pour le Pas-de-Calais. Il y siégea jusqu'en l'an VII, et se retira à Saint-Omer, où il mourut.

**DELAUNAY (JEAN-MARIE)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Béchères (Ille-et-Vilaine), le 9 mars 1723, mort à Dinan (Côtes-du-Nord) à la fin du siècle dernier, était religieux prémontré de l'abbaye de Beauport au diocèse de Saint-Brieuc, et exerçait le ministère paroissial dans le diocèse de Tréguier, lorsque l'évêché, qui formait alors une circonscription électorale, le désigna (21 avril 1789) comme député du clergé aux Etats-Généraux. Il embrassa les doctrines du côté gauche de l'Assemblée, adhéra à la constitution civile du clergé, et fut un des premiers à se présenter à la tribune, le 27 décembre 1790, pour prêter serment. Devenu curé constitutionnel de sa paroisse en 1791, il la quitta en 1793, et se retira dans sa famille à Dinan, où il mourut avant la publication du Concordat.

**DELAUNAY (JACQUES-FRANÇOIS-MARIE)**, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Moyeuvreville (Pas-de-Calais), le 20 octobre 1753, mort à une date inconnue, était notaire à Mailly avant la Révolution. Le 31 août 1791, il fut élu député de la Somme à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 17, par 313 voix sur 407 votants. Il siégea parmi les modérés, mais ne joua qu'un rôle très effacé; son nom ne figure pas au *Moniteur*. Sous le gouvernement consulaire, il devint conseiller général de la Somme, puis juge de paix sous l'Empire.

**DELAUNAY (JOSEPH)**, député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, né à Angers (Maine-et-Loire) le 24 décembre 1752, exécuté à Paris le 5 avril 1794, était le fils aîné d'un procureur au présidial d'Angers. Il fit de bonnes études chez les oratoriens, se fit inscrire comme avocat au barreau d'Angers en 1774, et, grâce à une rapide réputation,